

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 octobre 2022

Absents excusés : Michel LENGLET (pouvoir à Alain PESEUX), Laurence-Isabelle LOUYS (pouvoir à Jean-Louis VIENNET), Christine PUGIN (pouvoir à Paul RUCHET) et Maryline BORDY.

Absents : Vicky ESTUR.

Secrétaire de séance : Dominique PERRIER.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 22h10.

Ajout point à l'ordre du jour : - Convention antenne téléphonique

**I- Approbation du compte-rendu du 8 septembre 2022** : à l'unanimité.

### **II – Urbanisme**

#### A- Départ dossiers vers CCPHD

1) <u>Permis d'aménager</u>			
SARL SFHN	« A la Combe »	Aménagement 18 parcelles pour futur lotissement	
2) <u>Certificat d'urbanisme</u>			
CUCHEROUSSET Bernard	36 rue des Oiseaux	2 maisons individuelles	
3) <u>Permis de construire</u>			
SARL CHARM'OSSATURE	11 rue des Ruchottes	Reconstruction bâtiment artisanal	
PUGET Didier	22 rue de la Pissoire	Pergola bioclimatique	
4) <u>Déclarations préalables</u>			
CHAUVIN Mickaël	20 rue des Tilles	Muret de soutènement	
SFHN	16 rue des Granges	Division en vue de construire	
RAYMOND Yves	10 rue du Château d'Eau	Abri camping-car	

#### B- Retour dossiers CCPHD

1) <u>Permis de construire</u>			
SCI VLE	10 rue des Ruchottes	Bâtiment d'activités	<b>Accordé</b>
TIKENLI Hakan	14 rue des Acots	2 logements	<b>Refus</b>
CUINET Kévin	1 rue des Fleurs	Maison d'habitation	<b>Accordé</b>
GAEC CHOPARD	La Grange Coulon	Extension bâtiment agricole	<b>Accordé</b>
2) <u>Déclarations préalables</u>			
TROUILLOT Mattéo	18 rue des Courbes P.	Chgt menuiseries et murette	<b>Accordé</b>
JOSSERAND Michel	11 rue du Lys	Rénovation mur d'enceinte	<b>Refus</b>
CHAUVIN Mickaël	20 rue des Tilles	Muret de soutènement	<b>Accordé</b>
ECHAUBARD-FERNIOT	2 Ham. Croix de Pierre	Façade, muret et clôture	<b>Accordé</b>
JEANNEROD Alexandre	37 rue des Granges	Modif ouvertures, rénovat°/agrandissement abri	<b>Accordé</b>
LANDRY Dominique	1 rue de la Gare	Ravalement façades	<b>Accordé</b>
RAYMOND Yves	10 rue du Château d'Eau	Abri camping-car	<b>Accordé</b>

#### C- Courriers divers

FLEURY Gérard                      rue des Oiseaux                      Ravalement de façade

#### D- Projet Jean-Michel FLEURY

Présentation d'aménagement d'une parcelle située rue des Acots pour construction d'un bâtiment à usage commercial et de 3 maisons d'habitation.

Pour le bâtiment commercial, il est prévu l'aménagement de 5 places de parking dont 2 places destinées aux personnes handicapées sur la parcelle, et 5 places sur le trottoir du domaine communal.

L'aménagement du domaine public sera soumis à l'avis du Conseil.

### **III – Vente parcelle JOSSERAND Michel**

Le Conseil Municipal accepte de vendre à Monsieur Michel JOSSERAND une parcelle située rue du Lys au prix de 50 €/m<sup>2</sup> (superficie à définir).

Les frais de bornage et de notaire sont à la charge de Monsieur Michel JOSSERAND

A l'unanimité, le conseil municipal donne tout pouvoir au Maire et aux Adjointes pour signer les différentes pièces relatives à cette transaction.

**Délibération 2022\_10\_01**

### **IV – Vente parcelle TUPIN Jacques**

Le Conseil municipal accepte de vendre à Monsieur Jacques TUPIN une parcelle située rue Elisée Cusenier au prix de 50 €/m<sup>2</sup> (superficie à définir).

Les frais de bornage et de notaire sont à la charge de Monsieur Jacques TUPIN.

A l'unanimité, le conseil municipal donne tout pouvoir au Maire et aux Adjointes pour signer les différentes pièces relatives à cette transaction.

**Délibération 2022\_10\_02**

### **V – Restauration de l'ouvrage hydraulique rue de la Préhistoire : choix de l'entreprise**

A l'issue de la consultation des entreprises relative à l'opération de « Restauration de l'ouvrage hydraulique rue de la Préhistoire », lancée le 17 août 2022 par la commune, et suite à :

- l'ouverture des offres du 15/09/2022,
- et l'analyse finale des offres en commission travaux du 04 octobre 2022

le maire, sur avis de la commission, propose le choix de l'entreprise et le montant de travaux suivants :

- Offre de l'entreprise **Groupement SAS VETTER et KOLLY TP** pour un montant de : **203 617,10 € HT.**

Par 20 voix « pour » et 1 abstention (Michel LENGLET), le conseil municipal :

☞ approuve l'offre de l'entreprise **Groupement SAS VETTER et KOLLY TP** pour un montant de **203 617,10 € HT.**

☞ autorise le Maire à signer les pièces nécessaires à l'engagement de ces travaux, ainsi que tout avenant éventuel.

**Délibération 2022\_10\_03\_B**

### **VI – Sécurisation rue des Granges : demande de subvention**

Le Conseil municipal, sur proposition du maire, s'engage à réaliser et financer l'installation de coussins berlinois pour la sécurisation de la rue des Granges.

Montant des travaux : 4 173.66 € HT.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le maire à monter le dossier de subvention, se prononce sur le plan de financement suivant :

- DETR (30%)	1 252.00 €
- Fonds libres	2 921,66 €

• Il sollicite en conséquence, l'aide financière de l'Etat et demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention.

• Il s'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la notification de la décision attributive de subvention.

**Délibération 2022\_10\_04**

## **VII – Budget « panneaux photovoltaïques » : ouverture de crédits pour paiement impôt sur les sociétés 2021**

Les collectivités territoriales jouissant de l'autonomie financière sont passibles de l'impôt sur les sociétés, dans les conditions de droit commun, lorsqu'elles exercent des activités lucratives pouvant être exécutées par des prestataires privés dans le cadre d'un marché concurrentiel.

Ainsi, l'activité de vente et production d'électricité du budget « Panneaux photovoltaïques » est soumise à l'impôt sur les sociétés à compter de l'exercice 2021 (déclaration en 2022).

La collectivité est redevable de l'impôt à hauteur de 618 €.

Le montant n'ayant pas été provisionné, il convient d'ouvrir des crédits au compte 6951 « Impôt sur les bénéficiaires » pour la somme de 618 €.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

**Délibération 2022\_10\_05**

## **VIII – Convention de bail pour implantation pylône de téléphonie**

Prochainement sera installé un pylône de téléphonie sur un terrain communal situé à Charbonnières les Sapins.

Il est donc proposé au conseil municipal un bail entre TDF et la commune d'une durée de 20 années et pour un montant annuel de 3 500.00 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

**Délibération 2022\_10\_06**

## **VIII – Questions et informations diverses**

➤ Suite à la vente du 6 octobre, un lot de 276 m<sup>3</sup> feuillus issu des parcelles 16 et 18 (EMBLERY) a été vendu à la scierie du LOMONT pour 30 220 Euros HT soit 109 euros /m<sup>3</sup>.

Pour Charbonnières un lot est mis à la vente le 14 octobre (Vente réservée au lot de petit volume).

Vente d'un lot de bois à Verrières du Grosbois d'une contenance de 180 m<sup>3</sup> à 61,85 € /m<sup>3</sup>.

➤ Périscolaire : réunion du 4 octobre.

Point sur accueil des enfants : Le périscolaire refuse entre 15 et 20 enfants par jour pour le repas du midi.

« Familles Rurales » fait à nouveau face à un manque du personnel pour l'encadrement des enfants et recherche 1 personne à temps plein et 2 personnes à temps partiels (20 heures et 8 heures).

➤ 250 personnes se sont déplacées le 2 octobre au festival des solutions écologiques.

A l'occasion de cette journée placée sous le signe des solutions environnementales, divers stands et ateliers ont permis de faire découvrir et expérimenter des idées écologiques et des solutions concrètes pour agir au quotidien dans le respect de la planète.

Le marché des producteurs a permis la mise en avant des circuits courts et du terroir local ainsi qu'une restauration sur place avec des produits frais.

Des animations se sont déroulées toute la journée (ludiques, sportives et spectacles).

➤ La coupure de l'éclairage public la nuit nécessitait l'installation de boîtiers de commande sur chaque point lumineux. Le devis étant apparu élevé, il a été décidé de privilégier un passage par les boîtiers Linky.

Le dispositif en cours de développement permettra à terme de couper l'éclairage public de 00h00 à 06h00.

La manipulation se faisant par ordinateur, il sera possible d'agir sur les horaires d'extinction.

➤ Stagiaire mairie : Emilie de l'ESAT effectuera un stage de découverte à la mairie du 21 au 25 novembre 2022.

➤ Logement mairie à disposition d'une famille ukrainienne : le loyer et les charges (eau, électricité, ordures ménagères) ont été pris en charge par la commune depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022.

A compter du 1<sup>er</sup> novembre, la famille supportera le loyer ainsi que les charges.

➤ Changement formule du bulletin communal « l'Alliance » :

- Parution tous les 2 mois
- Sous forme de journal
- Mise à disposition en mairie, distributeurs et commerces.

➤ Proposition nom de l'école soumis à l'avis du Conseil.

➤ Prochaine réunion de Conseil : le jeudi 17 novembre 2022

Le Maire  
Paul RUCHET

La secrétaire de séance  
Dominique PERRIER

<b>Liste des délibérations</b>
2022_10_01 : Vente parcelle JOSSERAND Michel
2022_10_02 : Vente parcelle TUPIN Jacques
2022_10_03_B : Restauration de l'ouvrage hydraulique rue de la Préhistoire : choix de l'entreprise
2022_10_04 : Sécurisation rue des Granges : demande de subvention
2022_10_05 : Budget « panneaux photovoltaïques » : ouverture de crédits pour paiement impôt sur les sociétés 2021
2022_10_06 : Convention de bail pour implantation pylône de téléphonie